

nommé archevêque de Saint-Boniface, à la place de Mgr Taohé.

Mgr Langevin avait jadis été attaché à l'église Saint-Pierre de Montréal, rue Visitation, et il professa pendant huit ans très brillamment à Ottawa, où il fut directeur du grand Séminaire. Il était regardé, dès cette époque, comme un des sujets les plus remarquables de sa congrégation.

Avant d'être appelé à succéder au premier évêque Oblat de l'Ouest, il fut Supérieur-vicaire des Oblats du Manitoba, cumulant en même temps les fonctions de curé de la paroisse de Sainte-Marie, à Winnipeg.

En 1895, il succédait au second archevêque de Saint-Boniface, et depuis lors il a incarné en lui la lutte pour la défense de l'école catholique.

Mgr Langevin était le neveu de Mgr Racicot, ancien auxiliaire du diocèse de Montréal. Son frère, M. l'abbé H. Langevin, est curé à Hoche-laga, et il a laissé à Montréal plusieurs neveux et nièces, dont le notaire Rodolphe Langevin et M. H. Langevin, gérant général du service des voyageurs pour le "Canadian Northern" à Montréal.

A la famille du défunt, l'Alliance Nationale offre ses profondes sympathies.

LA FETE NATIONALE DU 24 JUIN 1915.

La célébration de la Saint-Jean-Baptiste, cette année, a donné lieu à des manifestations patriotiques et religieuses très imposantes, comme il ne s'en est pas souvent vu dans notre ville.

On peut dire que toute la population canadienne-française de Montréal a participé aux fêtes qui ont eu lieu à cette occasion, et, dans la seule procession qui, du carré Viger, s'est rendue au pied du Mont-Royal pour assister à la grande messe pontificale, évoquant le souvenir du premier office divin célébré, il y a 300 ans, sur le bord de la Rivière des Prairies, au milieu de la forêt vierge, pas moins de 100,000 de nos concitoyens (au dire des grands quotidiens), membres des différentes sociétés nationales de secours mutuels des congrégations religieuses, des sociétés sportives, etc., avaient tenu à manifester ainsi leur esprit de foi et de patriotisme.

Dans l'après-midi, à Ahuntsic, le monument élevé à la mémoire des premiers évangélistes-martyrs de notre colonie, a fixé dans le granit l'éternel hommage que nous devons à ces humbles héros. C'est la patrie qui s'honore en honorant ses bienfaiteurs.

Enfin, la fête s'est terminée le soir par une grandiose assemblée au Monument National.

Bref, la fête nationale a été splendide et les sages résolutions suggérées par les éloquents orateurs de la journée devront contribuer à rendre notre peuple meilleur.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a raison d'être fière de l'enthousiasme avec lequel les Canadiens-français ont répondu à son appel patriotique et ont su imprimer à la célébration du 24 juin un cachet à la fois profondément religieux et national.

Il nous fait plaisir d'ajouter que l'Alliance Nationale a été largement représentée à ces fêtes tant par ses sociétaires que par les membres de son Bureau Exécutif.

PENSEES

La vertu, les qualités du cœur et de l'esprit, voilà la véritable beauté.

L'activité est aussi nécessaire au bonheur que l'agitation lui est contraire.

SUSPENSION DES MEMBRES

L'article 310 des statuts se lit comme suit:

"Est frappé de suspension, le sociétaire qui néglige de payer intégralement, pendant les deux mois qui suivent leur échéance: ses contributions, ses cotisations et autres redevances". . . .

La question de la suspension des membres est certainement celle qui occupe le plus l'esprit et qui cause le plus d'embarras aux sociétés de bienfaisance. Les membres suspendus par défaut de paiement se chiffrent chaque année par un montant considérable. Ce n'est pas surtout le manque d'argent qui en est la cause, car la grande majorité des membres qui abandonnent la Société appartiennent à la classe aisée. L'indifférence et la négligence en sont les causes les plus réelles. L'on semble croire que l'on appartient à une société de bienfaisance plutôt pour faire plaisir à un ami que pour protéger sa famille.

Le Trésorier du cercle est aussi souvent coupable par son excès de zèle à faire la collection des contributions à domicile. Rien ne rend aussi négligent et oublieux le membre qui se fie sur le Trésorier pour le paiement et la collection de ses contributions. Le membre serait plus intéressé à sa société et plus soucieux de ses devoirs, s'il comprenait que chaque mois il doit payer ses contributions à date fixe. C'est un excellent moyen de l'intéresser. Il ne s'ensuit pas parce qu'un Trésorier a fait des avances à un membre que l'on doit considérer ce sociétaire en règle avec la Société. Les statuts sont clairs, il faut que le membre ait payé ses contributions. Or lorsque le Trésorier fait des avances d'argent, le membre est quand même sous le coup de la suspension et s'expose à se voir privé et déchu de tous ses bénéfices et avantages. Nous comprenons la position du Trésorier qui n'ose rapporter comme suspendu un membre important, un personnage influent de son cercle. Mais nous croyons que si les sociétaires négligents, à quelques classes de la société qu'ils puissent appartenir, recevaient un avis rédigé dans des termes ne laissant pas de doute sur le fait bien établi qu'ils ne doivent pas s'attendre à se voir collectés de mois en mois, les intéressés seraient plus pressés à payer leurs contributions. Le Trésorier qui fait la collection à domicile rend un bien mauvais service aux membres et s'expose à la critique; s'il néglige une fois de faire sa perception, inévitablement on lui reprochera de ne pas faire son devoir, et au lieu de lui témoigner de la reconnaissance, on ne lui imputera que du blâme. N'est pas un bon membre celui qui chaque mois néglige ou retarde de payer ses contributions. Il vaut mieux qu'il disparaisse au plus tôt des cadres de la Société, car il s'expose, après quelques années, à être privé de ses bénéfices, par sa négligence répétée et ininterrompue. Faites l'éducation de vos membres sur ce sujet. Rappelez-leur les dangers auxquels ils s'exposent si par négligence ou indifférence ils ne se conforment pas aux règlements de la Société. Que les Trésoriers soient généreux mais sévères! C'est le moyen d'enrayer, sinon de faire disparaître, la grande suspension.

CORRESPONDANCE

Les officiers généraux de l'Alliance Nationale ont toujours cherché à mériter la confiance des sociétaires par la promptitude avec laquelle ils répondent à toute correspondance qui leur est adressée. Cette promptitude est aussi prouvée que l'on s'intéresse aux questions en cause et démon-

tre à nos membres que leurs intérêts sont sauvegardés.

Cette exactitude dans la correspondance ne doit pas seulement être mise en pratique par le Bureau Exécutif, mais les officiers et les membres des cercles doivent, en retour, apporter la même promptitude en répondant par le courrier suivant aux renseignements ou à tous autres détails qui leur sont demandés.

Le nombre des lettres non répondues est considérable, et l'on ne saurait croire la désorganisation que l'on produit dans un département en négligeant une réponse. Souvent, deux, trois et même plusieurs lettres restent sans réponse. Le résultat, c'est que dans certains cas l'on cause des dommages sérieux à ceux qui sont intéressés. Par exemple, les officiers des cercles sont requis de fournir ou de s'intéresser à la production des documents nécessaires pour compléter le dossier d'un membre défunt. Souvent il s'écoule des semaines, même des mois avant que tous les papiers soient complets. La famille du défunt s'enquiert du retard dans le paiement et croit à la négligence de la Société. Souvent le public s'empare de la chose et notre réputation en souffre. Il en est de même dans les réclamations de bénéficiaires en maladie. Le Médecin en chef constate que dans bien des cas l'on néglige outre mesure de répondre aux renseignements supplémentaires qui sont exigés. Pendant ce temps, le malade et sa famille souffrent parce que la réclamation n'est pas payée.

Nous demandons comme faveur spéciale à nos officiers de cercles de contribuer pour leur part à conserver devant le public la réputation que s'est créée l'Alliance Nationale en faisant honneur promptement à toute réclamation légitime.

PAYEZ VOS CONTRIBUTIONS

Un grand nombre de membres sont toujours retardés dans le paiement de leurs contributions mensuelles. Ils n'ont aucune raison de retarder ainsi, mais ils attendent toujours à la dernière minute.

Non seulement ils s'exposent à une foule d'inconvénients, mais ils sont cause d'un travail considérable de la part de leur Trésorier. Un cercle qui a un bon percepteur ne devrait pas abuser de la bonne volonté de cet officier. Le moment viendra où fatigué de la négligence ou de l'apatie des membres, le Trésorier consciencieux abandonnera sa charge, et plusieurs années peuvent s'écouler avant que le cercle puisse le remplacer avantageusement.

Les règlements de la Société veulent que toutes les contributions soient entrées le ou avant le dernier jour du mois. Tout membre qui néglige de se conformer à cette règle s'expose à la déchéance de ses bénéfices et dans bien des cas sa réintégration peut lui être refusée, à raison de maladies antérieures. Dans quelle position se trouve alors la famille de ce membre en défaut? S'il meurt, siens se trouvent privés du certificat d'assurance sur lequel ils comptaient pour leur permettre de vivre convenablement. Un membre sérieux ne peut pas prendre de risques dont les conséquences peuvent être aussi désastreuses. Nous insistons donc pour que nos membres soient ponctuels dans le paiement de leurs contributions. C'est le seul moyen raisonnable de protéger pour eux et leur famille. La Société y trouve aussi son bénéfice, car c'est de cette exactitude que dépend la bonne administration d'une comptabilité suivie et exécutée en temps voulu.

M. OM
Membre d
v
B. P. Pro

Noms
dont le
nant le n
PROPOSE

*J. R. L.
Omer Ph
A. Gibou
*W. Laj
A. Villen
L. Dubé
H. Leblan
Laura F
Mère.
J. C. Ro
Arthur I
A. A. Di
Alfred R
A. J. Au
Jean Ric
Joseph I
Jos. Tre
E. Laper
Eug. La
D. St-Ar
Mme H.
Mme A.
J. C. Gil
V. J. Sur
J. B. Bor
E. Marin
Eug. Jol
L. A. La
Hervé L
Jos. Lori
Henri Ta
J. Charp
F. Côté,
E. Le Ro
A. A. Gé
L. Leves
Omer Ne
C. E. E.
Alfred P
E. Lamo
A. Gagne
E. St-Ar
Mme N.
R. Perr
Art. Mar
H. A. La
Jos. Gu
L. Johns
Ulric Gil
A. Légar
Joseph D
J. L. V. I
Moïse Al
E. P. Ro
Alf. Julie

* Sa phot
publication.